



Consignes d'installation, d'utilisation et d'entretien

Station de lavage oculaire/ facial d'urgence

- **Unité autonome : STD-68G**

Informations de garantie

La société Hughes Safety Showers Ltd garantit que les produits qu'elle fabrique ou vend sont exempts de vices matériels ou de fabrication pendant une période d'un (1) an à compter de la date d'expédition ou de la date de facturation, au dernier des termes échu. Le produit doit être utilisé, entretenu et installé conformément aux instructions et procédures fournies, faute de quoi la présente garantie est nulle. Toute modification du produit entraîne également l'annulation de cette garantie. Conformément à la présente garantie, Hughes Safety Showers ne peut être tenue qu'à la réparation ou au remplacement des produits défectueux. Aucune autre garantie n'est octroyée et aucun autre recours n'est proposé. Le paiement ou le remboursement d'éventuels dommages et intérêts directs ou indirects autres que la réparation ou le remplacement du produit ne sont pas garantis en vertu de la présente.

Toute réclamation au titre de cette garantie doit être formulée par écrit dans les douze (12) mois suivant la date d'expédition ou la date de facturation, au dernier des termes échu. Le propriétaire est tenu de régler à l'avance les frais de port pour tous les produits renvoyés à Hughes Safety Showers Ltd conformément à la présente garantie. S'il s'avère que le produit présente des défauts matériels et/ou de fabrication, Hughes Safety Showers choisira de réparer ou de remplacer gratuitement le produit, les frais du renvoi au client étant prépayés par la société. Tout autre retour du produit au propriétaire se fera aux frais du propriétaire.

Le client est tenu d'utiliser le produit correctement afin de garantir l'efficacité du produit ainsi que la sécurité des autres utilisateurs. L'utilisateur a la responsabilité exclusive de déterminer l'adéquation des produits Hughes Safety Showers à l'utilisation prévue. L'utilisateur assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à l'utilisation des produits Hughes Safety Showers. L'utilisateur déclare expressément avoir reçu les instructions appropriées concernant l'utilisation du produit dans son emballage d'origine. Hughes Safety Showers décline toute responsabilité en cas de préjudice ou de dommage indirect subis par une personne ou par un bien, en cas de préjudice découlant de la non-utilisation du produit, d'une perte de temps, de bénéfice, de revenus ou du produit Hughes Safety Showers lui-même, et/ou en cas d'autres préjudices accessoires ou indirects non prévus dans la présente garantie limitée. L'utilisateur convient qu'il a la responsabilité de mettre hors service tout produit qui deviendrait usé, inutilisable, inadéquat pour l'usage prévu ou défectueux, de quelque manière que ce soit, et donc dangereux. Hughes Safety Showers n'est pas en mesure d'assumer de telles obligations ou responsabilités au nom de l'utilisateur, car le produit se trouve en la possession et sous son contrôle exclusif de l'utilisateur.

Considérations générales

Lorsque vous prévoyez d'installer des douches d'urgence et des stations de lavage oculaire/ facial, il est nécessaire de demander conseil à un secouriste ou un professionnel médical qualifié afin de déterminer l'emplacement et les procédures les plus adaptés pour les premiers secours et la décontamination.

L'installation doit être conforme à la législation locale et aux normes en vigueur dans le secteur, notamment aux normes EN 15154 et/ou ANSI Z358.1-2014. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.hughes-safety.com/standards.

Emplacement et accessibilité

- Les douches d'urgence et les stations de lavage oculaire/ facial doivent être installées au même niveau que le point de danger potentiel, dans un rayon de 20 mètres autour de celui-ci ou accessible dans les 10 secondes. Dans les lieux où des acides forts ou caustiques sont utilisés, les équipements doivent se trouver à proximité immédiate du point de danger et hors de portée de toute pulvérisation.
- Les équipements doivent être installés en évidence, dans un endroit clairement visible et dégagé.
- Un dispositif de drainage adapté doit se trouver autour et en dessous de la douche de sécurité ou de la station de lavage. Une attention toute particulière doit être accordée au positionnement des équipements, notamment aux éléments électriques, qui se trouvent à proximité de la douche de sécurité et qui sont sensibles à l'eau ou aux produits chimiques dilués.
- Pour les équipements situés à l'intérieur, les eaux usées doivent pouvoir être collectées pour être ensuite éliminées en toute sécurité ; à défaut, un système de drainage adapté doit être prévu. Des procédures doivent être mises en place pour nettoyer les eaux résiduelles après l'utilisation de la douche de sécurité.
- Le fonctionnement des douches équipées de pédales ou de commandes au pied ne doit pas être perturbé par des objets mobiles ou du gravier.

Visibilité

- Un panneau de sécurité conforme à la norme ISO 3864.1 doit être affiché sur la douche de sécurité ou la station de lavage ou à proximité de celle-ci. Le panneau doit être correctement positionné et visible pour toutes les personnes se trouvant dans la zone de danger.
- La zone doit être toujours bien éclairée et le principe de fonctionnement doit systématiquement rester clairement visible.

Installation et mise en service

Assemblage et montage

L'unité peut être fixée au mur à l'aide des supports fournis ou installée sur une table.

La station ne doit pas rester à l'extérieur sous peine d'être abîmée par le gel. Si besoin, contactez Hughes Safety Showers pour vous renseigner sur l'armoire chauffante pour le modèle STD-68G.

Remplissage de la station STD-68G

Les précautions nécessaires doivent être prises pour éviter la prolifération de bactéries potentiellement pathogènes dans les réservoirs d'eau de rinçage. Les amibes du genre *Acanthamoeba* peuvent survivre dans les solutions légèrement chlorées et sont répandues dans l'eau du robinet. Un additif bactériostatique évitera leur prolifération. L'eau chaude (70 °C [158 °F]) permet de les détruire. Si vous utilisez de l'eau chaude, vous devez IMPÉRATIVEMENT la laisser refroidir avant de la verser dans les réservoirs des stations.

- Retirez l'eau des stations, purgez-les et remplissez-les avec de l'eau potable chaude une fois par semaine. Laissez l'eau refroidir avant d'utiliser les stations.
- Nettoyez scrupuleusement le réservoir une fois par mois.
- Utilisez un additif bactériostatique pour éviter la prolifération de bactéries dans le réservoir d'eau.
- Vérifiez le niveau d'eau tous les jours.

Alimentation en eau

Les douches de sécurité et les stations de lavage oculaire/ facial doivent être alimentées en eau potable ou de qualité comparable.

Fonctionnement

Les employés qui travaillent dans des zones dangereuses doivent être formés à l'utilisation et au repérage des douches de sécurité ou des stations de lavage oculaire/ facial. Les consignes de tous les équipements d'urgence doivent être disponibles et facilement accessibles pour le personnel.

Fonctionnement

- Abaissez le levier jaune pour déclencher le lavage oculaire.
- Amenez les yeux au contact de l'eau. Maintenez les paupières ouvertes à l'aide du pouce et de l'index.
- Rincez pendant 15 minutes.
- Consultez un médecin immédiatement.

Entretien

Il est primordial d'assurer un entretien et une maintenance régulière de la douche de sécurité et de la station de lavage oculaire/ facial afin de garantir leur bon fonctionnement. Toutes les opérations de maintenance et les activations hebdomadaires doivent être consignées dans un historique qui doit être tenu à jour conformément aux exigences des normes européennes et internationales.

Activation hebdomadaire

Tous les équipements doivent être visuellement inspectés et activés au moins une fois par semaine pour vérifier qu'ils fonctionnent correctement, pour éliminer toute éventuelle accumulation de sédiment et pour vérifier que l'eau est claire.

Consultez la page www.hughes-safety.com/weekly-activation pour télécharger la liste de contrôle et la vidéo qui décrivent les points à vérifier afin d'effectuer la procédure en conformité.

Maintenance et nettoyage

Hughes Safety Showers recommande un entretien et un nettoyage régulier.

Pour connaître les offres de contrat de maintenance de Hughes Safety Showers ou pour acheter des pièces de rechange, appelez le +44 (0) 161 430 6618 ou envoyez un email à service@hughes-safety.com.

Une analyse régulière de la qualité de l'eau est recommandée afin de garantir l'absence de bactéries pathogènes.

Il est également recommandé de nettoyer régulièrement l'extérieur des équipements d'urgence. Aucun produit abrasif et aucun solvant ne doit être utilisé pour nettoyer la station sous peine d'endommager la surface ou de détériorer les autocollants de consignes.

L'eau contenue dans la station doit être changée tous les mois, en fonction de la qualité de l'eau potable.

Si vous utilisez une solution oculaire saline dans la station, changez-la tous les 4 mois.

Procédure de mise hors service

Si une douche de sécurité ou une station de lavage oculaire/facial doit être temporairement mise hors service, il est nécessaire de respecter une procédure standard.

- Placez un panneau sur la station pour indiquer qu'elle est « Hors service ».
- Informez le responsable/superviseur de la zone que la station est hors service.
- Interdisez ou interrompez tous les travaux comportant un risque important susceptible de nécessiter l'utilisation de la station.
- Si vous ne pouvez pas interdire ou interrompre mes travaux, une unité portable doit être mise à disposition pour assurer uniquement le lavage initial. La personne devra ensuite être amenée à une douche de sécurité ou à une station de lavage oculaire/facial raccordée au réseau pour terminer la procédure.

Remarque : les unités portables ne peuvent pas remplacer les stations fixes à long terme.

Certaines de nos douches de sécurité sont disponibles en location. Assurez la protection de vos ressources humaines 24 h/24. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.hughes-safety.com/hire.